

faits et de répondre aux instances de ceux qui ont demandé au comité de modifier cet aspect de la TPS. Nous entendrons peut-être des sénateurs d'en face nous donner d'autres témoignages édifiants. En tout cas, c'est un vigoureux plaidoyer d'un secteur qui demande que l'électricité et les combustibles de chauffage soient traités comme les autres produits de première nécessité dans la loi.

Je tiens à souligner l'injustice de la taxe à l'égard des habitants des régions éloignées, comme le Nord, qui devront payer la TPS sur le coût de transport du combustible ainsi que sur l'électricité qu'ils utilisent. D'autres sénateurs ont l'intention de s'étendre sur ce sujet, mais je me contenterai de dire qu'il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre la situation des habitants des régions éloignées qui essaieront de maintenir un niveau de vie convenable et qui devront payer la TPS sur les coûts de transport élevés des combustibles en plus de la payer sur les combustibles eux-mêmes. On pourrait supprimer cette injustice en détaxant l'électricité et les combustibles de chauffage.

J'entends souvent dire que l'énergie devrait être taxée à un taux élevé pour encourager le rendement. C'est peut-être vrai, mais cet argument est cruel, surtout quand on l'applique aux gens à revenus moyens et faibles parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires pour investir dans l'équipement de haut rendement. Ce n'est tout simplement pas à leur portée. Le gouvernement devrait prévoir des fonds et des stimulants suffisants pour mettre au point des utilisations plus efficaces de l'énergie, comme une meilleure isolation des maisons, par exemple.

Le 13 juin dernier, j'ai parlé du rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles sur Petro-Canada. Dans mon discours, j'ai cité le ministre de l'Énergie, l'honorable Jake Epp, qui a parlé du financement des programmes. Vous constaterez que la plupart des mesures qu'il a annoncées concernent des domaines dont le financement a été considérablement réduit et en particulier des programmes visant à mettre au point des utilisations plus efficaces de l'énergie. En fait, le gouvernement commence à rétablir certains de ces programmes. Il recommence à financer des programmes créés par le gouvernement précédent, des programmes qu'il avait supprimés peu après son arrivée au pouvoir et dont tous les Canadiens bénéficiaient.

Nous devons reconnaître que nous devons rester compétitifs sur le plan international. Nous oublions souvent que d'autres pays combinent mieux que nous hausses de prix, stimulants et dépenses directes pour la recherche et le développement afin d'utiliser plus efficacement l'énergie et d'être, par conséquent, plus compétitifs. Si nous ne suivons pas leur exemple, notre commerce sera défavorisé.

Honorables sénateurs, l'amendement est simple. Il ajouterait l'électricité et le mazout à chauffage à la liste des catégories de transactions taxées à 0 p. 100. L'amendement est compatible avec la politique implicite et déclarée du gouvernement, qui veut que ce qui est indispensable ne soit pas sujet à la taxe sur les produits et services. Il est clair que le mazout à chauffage et l'électricité sont indispensables et devraient donc être exemptés, faute de quoi les personnes à faible et moyen revenus seront durement touchées. Ces personnes n'ont certainement pas besoin d'une charge fiscale additionnelle.

• (2030)

Les quelques statistiques que j'ai citées montrent que les familles à faible revenu dépensent une plus grande proportion de leur revenu pour l'électricité—et les chiffres vaudraient aussi pour le mazout à chauffage—que les familles à revenu plus élevé. Cela illustre bien le fait que la taxe sur les produits et services sera injustement dure pour eux et c'est pourquoi je prétends, honorables sénateurs, que cet amendement devrait être adopté.

Des voix: Bravo!

L'honorable Jack Austin: Puis-je demander au sénateur s'il a pu examiner la constitutionnalité de cette taxe qui demanderait, par exemple, à l'Hydro Québec et à l'Hydro Ontario de percevoir une taxe fédérale? Le sénateur Hays sait-il si les sociétés intégralement détenues par l'État provincial ont une obligation quelconque en ce qui concerne cette taxe?

Le sénateur Hays: J'ai eu quelques discussions avec un collègue à ce sujet. La même question s'est posée au moment du Programme énergétique national, lorsque la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la taxe sur les produits liquides extraits du gaz naturel ont été adoptées. La province de l'Alberta avait gagné un procès à cet égard. Elle prétend maintenant que la taxe sur les produits et services, qui fait actuellement l'objet d'un procès, tombe dans la même catégorie même si elle ne vise pas les ressources, et que le gouvernement fédéral ne peut pas l'imposer.

À titre d'exemple classique, un propriétaire de la ville de Calgary d'où je viens loue des locaux à la régie des alcools de l'Alberta. Il est obligé de payer la taxe sur les produits et services et son locataire, le gouvernement de l'Alberta, refuse de le faire. Aucun allègement n'est prévu pour cette personne. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un exemple de ressources—et il y en a beaucoup—c'est une des questions difficiles non résolues qui nous sont posées à propos de la taxe sur les produits et services. Bien entendu, aucun autre exemple n'illustre aussi bien le fait qu'il n'est pas possible d'instaurer ce genre de taxe avant d'avoir réglé le problème des deux paliers de gouvernement qui doivent s'entendre sur ce qu'il faut faire.

Le sénateur Austin: Sénateur Hays, d'après ce que je comprends des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—reportées dans la Loi constitutionnelle—aucun palier de gouvernement ne peut imposer l'autre palier de gouvernement ou le faire agir à titre de percepteur d'impôts. L'honorable sénateur a dit que la province de l'Alberta a demandé à ses tribunaux de statuer sur ce principe. Je crois d'ailleurs que la province de la Colombie-Britannique et une autre province se joignent à l'Alberta dans ce procès.

Le sénateur Olson: Je pense qu'il s'agit de l'Ontario.

Le sénateur Austin: Le sénateur Hays pense-t-il que le fait de laisser ce domaine de compétence ouvert causera un grand bouleversement chez de nombreuses personnes qui ne paieront sans doute pas cette taxe, étant donné que les organismes provinciaux ne la percevront pas tant que la question constitutionnelle ne sera pas résolue? Quelle est la position du gouvernement fédéral, d'après l'honorable sénateur? Va-t-il poursuivre des milliers de Canadiens si les tribunaux lui donnent raison; ou, sinon, va-t-il trouver une autre façon de percevoir ces taxes? Que va-t-il se produire selon lui?